



Communauté.
Valeur ajoutée. Banque.

Communiqué de presse

Renonciation au secret bancaire

La Banque WIR soc. coopérative réinvente l'univers WIR: outre sa nouvelle présentation et ses nouveaux produits et prestations numériques, les échanges seront facilités et renforcés au sein du réseau des PME. C'est pourquoi les clients de la Banque WIR renoncent, dès à présent, au secret bancaire.

Bâle, le 1^{er} novembre 2016 | Le système de monnaie complémentaire WIR, le plus important du monde, va être modernisé: outre le plus important «relaunch» des 82 années de l'histoire de la Banque WIR soc.coopérative, le renouvellement complet de sa marque et le repositionnement marqué dans le numérique (*voir à cet effet le communiqué de presse «Renforcement des PME suisses: WIR fait peau neuve»*), la Banque révolutionne également ses relations avec la clientèle.

La Banque WIR met l'accent sur le réseau des PME suisses qui prennent une part active au système WIR. «Ces clients attachent une grande importance à l'échange et à une exécution efficace des opérations», explique Germann Wiggli, président du directoire de la Banque WIR. «Par conséquent, nous jugeons que le secret bancaire est dépassé; c'est pourquoi les nouveaux clients y renoncent dès à présent.» D'ici fin 2017, tous les clients existants devront avoir libéré l'établissement du secret bancaire.

La Banque WIR est une banque solide qui exerce actuellement ses activités exclusivement en Suisse, en particulier avec les clients PME et leurs collaborateurs. «Nous avons été parmi les premières banques à mettre en place de manière rigoureuse la stratégie de l'argent propre et nous nous sommes séparés de nos rares clients étrangers», déclare Germann Wiggli. Le secret bancaire est destiné à préserver le secret des données de la clientèle étrangère et a été érigé contre les autorités fiscales étrangères. «Pour une banque axée sur le marché suisse, le secret bancaire ne fait donc aucun sens.» Il va de soi que la Banque WIR continuera à garantir la protection de la personnalité ainsi que celle des données de leurs clients.

La protection pénale par le secret bancaire avait pour priorité de restaurer la confiance au niveau international à l'égard de la place financière suisse, qui avait été ébranlée dans les années 1920 et 1930. L'environnement international de l'époque ainsi que l'absence d'entraide administrative en cas de soupçons de soustraction fiscale ont favorisé l'évasion fiscale en Suisse. L'espionnage bancaire par les autorités étrangères et les actifs clients bloqués dans les filiales étrangères en ont été les conséquences. Les banques suisses ont été mises de plus en plus sous pression. Aujourd'hui encore, le secret bancaire ne sert pas à protéger les clients bancaires du pays.

En outre, avec l'entrée en vigueur de l'accord FATCA («Foreign Account Tax Compliance Act») en juin 2014 et l'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) au 1^{er} janvier 2017, le secret bancaire à l'égard des autorités fiscales étrangères disparaît de facto. «Nous tablons sur un élargissement rapide de l'EAR également aux clients bancaires suisses», déclare Germann Wiggli.

Veillez transmettre vos questions exclusivement sous forme écrite à medias@wir.ch.

Volker Strohm
Porte-parole et responsable PR/médias numériques
medias@wir.ch
T 061 277 92 27

Banque WIR soc. coopérative
Auberg 1
4002 Bâle
T 0800 947 948
F 0800 947 942
info@wir.ch
www.wir.ch/fr